

**Arrêté de délégation consentie à**  
**Madame Marie-Christine Iglésias, Maire Adjoint**

**Le maire de la commune de SAILHAN**

Vu les articles L 2212-18 du code général des collectivités territoriales

**ARRETE**

Article 1 Monsieur Le Maire de Sailhan absent de la commune, donne délégation de signatures à Madame Marie-Christine Iglésias, Maire Adjoint du 15 juin 2019 au 30 juin 2019.

Article 2 Madame Iglésias est habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'urgence durant cette période.

Article 3 Le présent arrêté sera affiché en commune et inscrit au registre des arrêtés.

Article 3 Monsieur Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SAILHAN, le 13 juin 2019



Le Maire

Didier BRUN